



Éléments de bureautique

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi deux années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Être porteur du certificat d'enseignement secondaire inférieur de plein exercice ou de promotion sociale;
- Être porteur de l'attestation de réussite de l'unité d'enseignement :
 - Informatique – Introduction à l'informatique;
- OU réussir un test d'admission.

Finalités particulières de l'unité d'enseignement

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de se familiariser avec des logiciels de bureautique couramment utilisés dans des situations telles qu'il pourrait en rencontrer dans ses futures activités professionnelles ;
- de gérer ses documents personnels et professionnels au moyen de logiciels bureautiques, notamment au moyen de fonctions de type « tableur » et « gestion de base de données »,
- de se familiariser avec l'utilisation d'Internet et ses ressources, notamment en matière de recherche documentaire et de courrier électronique ;
- de s'initier aux techniques et aux connaissances nécessaires à l'utilisation en matière de recherche documentaire et de courrier électronique ;
- de veiller à la sécurité et à la sauvegarde des données,
- De s'initier aux techniques et aux connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatique ;
- de développer :
 - des attitudes critiques vis-à-vis de l'information reçue et du traitement automatique de l'information,
 - des méthodes de travail transférables ;
 - des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome.

Titre délivré

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement " Éléments de bureautique".